

# VACANCES – FEVRIER 2025

Demande d'inscription à l'Accueil de Loisirs\* des petites vacances

**Date limite d'inscription le 24 Janvier 2025**

Nom du responsable légal : .....

1<sup>er</sup> enfant : Nom ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

2<sup>ème</sup> enfant : Nom ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

3<sup>ème</sup> enfant : Nom ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Adresse complète: ..... Tél : .....

Adresse mail : .....

N° allocataire CAF :         (7 chiffres + 1 lettre) **QF** : .....

(Joindre OBLIGATOIREMENT le justificatif de votre QF CAF : Le QF de référence pour l'année 2025 est celui de Janvier 2025)

Avez-vous rempli pour l'année scolaire 2024 / 2025 une fiche de renseignements sanitaires ? oui  non

(Si non, merci d'en remplir une par enfant. Imprimé disponible en Mairie et au bureau de Cigales et Grillons....)

Un minimum de 10 enfants est nécessaire pour l'ouverture du centre.

Semaine du 10 au 14 février 2025 (Cochez les cases correspondantes aux jours d'accueils choisis et indiquez les horaires)					
	Lundi 10	Mardi 11	Mer 12	Jeudi 13	Vend 14
Heure d'arrivée	....h....	....h....	....h....	....h....	....h....
Journée	<input type="checkbox"/>				
Heure de départ	....h....	....h....	....h....	....h....	....h....

Semaine du 17 au 21 février 2025 (Cochez les cases correspondantes aux jours d'accueils choisis et indiquez les horaires)					
	Lundi 17	Mardi 18	Mer 19	Jeudi 20	Vend 21
Heure d'arrivée	.....	....h....	....h....	....h....	....h....
Journée	<input type="checkbox"/>				
Heure de départ	....h....	....h....	....h....	....h....	....h....

Les enfants de Gidy peuvent se rendre à l'ALSH de Chevilly  
 Les inscriptions peuvent se faire à la journée mais sont à faire avant le 24 janvier 2025.

Tarif	Nbre de jours	Nbre d'enfant	Montant du paiement à joindre

✂ -----

**Choisissez votre mode de règlement :**

- Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)
- Par chèque ANCV ou CESU préfinancés papier uniquement
- Par carte bancaire :

**Suite aux nouvelles réglementations en vigueur si vous souhaitez faire un paiement par carte bancaire merci de nous contacter au 02.38.42.15.15**

A.....  
 Le .....  
 Signature :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [accueil@cigalesetgrillons.com](mailto:accueil@cigalesetgrillons.com).

\* Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

# VACANCES FEVRIER 2025

Fonctionnement de l'ALSH des petites vacances – CHEVILLY -



Les enfants âgés de 3 à 13 ans demeurant sur les communes de Chevilly et Gidy ou scolarisés à Gidy.  
 Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription à l'ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.

Pour les personnes ne résidant pas sur la commune, merci de vous adresser directement à l'association « Cigales et Grillons ».

Lieux :

**Accueil de Loisirs**  
 8 rue du Stade  
 45520 CHEVILLY  
 Tél : 02.38.80.11.14

Jours et Horaires d'accueil :

L'Accueil de Loisirs est ouvert chaque jour des vacances scolaires (sauf jour férié).  
 De 09h00 à 17h00 avec une possibilité d'accueil et de départ échelonné de 07h30 à 09h00 et de 17h00 à 18h30.

**NB :** horaire journée avec repas

Restauration :

Le déjeuner est inclus et un goûter sera distribué aux enfants en fin d'après-midi.

Conditions d'inscription et modalités de règlement :

- Les inscriptions peuvent se faire auprès de « Cigales et Grillons », de la direction de l'accueil de Loisirs de Chevilly. Une fois effectuées, les inscriptions ne pourront plus être modifiées.

Les dossiers d'inscriptions peuvent également être téléchargés sur notre site Internet [www.cigalesetgrillons.com](http://www.cigalesetgrillons.com).

**- La date limite d'inscription est fixée au 24 JANVIER 2025.** Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement. Aucun enfant non inscrit au préalable ne devra être déposé sur l'Accueil de Loisirs.

- Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies avant le début de la période de vacances.

**- Les inscriptions se font à la journée** mais doivent être communiquées **avant la date limite d'inscription**.

**► Les tarifs :** (le coût est déterminé selon votre QF)

TARIF 2025	Tarif journée Commune (habitants de Gidy)	TARIF 2025	Tarif journée Commune (habitants de Gidy)
Tranche 1 : de 0 à 260	4,60 €	Tranche 7 : 851 à 1100	13,89 €
Tranche 2 : de 261 à 360	5,72 €	Tranche 8 : 1101 à 1350	17,60 €
Tranche 3 : 361 à 460	7,49 €	Tranche 9 : 1351 à 1500	19,93 €
Tranche 4 : 461 à 560	9,15 €	Tranche 10 : 1501 à 1650	21,09 €
Tranche 5 : 561 à 660	10,61 €	Tranche 11 : 1651 à 1800	22,27 €
Tranche 6 : 661 à 850	12,06 €	Tranche 12 : 1801 et +	23,43 €
Tarif hors commune	32,25 €		

**Attention en cas de non présentation des justificatifs nécessaires à l'établissement du QF (période de référence Janvier 2025), le tarif appliqué sera le tarif maximum.**

Paiement :

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre à la direction de l'accueil de Loisirs ou au bureau de l'association « Cigales et Grillons ». Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Mode de règlement possible et facilité de paiement :

- Par chèques (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos du chèque nom et prénom de l'enfant)
- Par carte bancaire
- Par chèques Vacances ANCV
- Par TICKETS CESU papier uniquement

Vous avez la possibilité de joindre plusieurs chèques (1 pour chaque mois) et de nous demander un encaissement le mois échu.

En cas de difficultés financières le CCAS de la commune est à votre disposition pour étudier toute situation particulière

Annulation ou modification :

- Pour raisons médicales : les journées d'absences donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes (absence sur la journée entière + présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs).
- Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.
- En cas d'annulation due à des événements à caractère exceptionnels (grève, attentats, conditions climatiques, interdiction d'ouverture), l'association Cigales et Grillons se réserve le droit de retenir une somme forfaitaire par enfant.

\* Cette action est soutenue financièrement par la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret